

MINISTÈRE D'ÉTAT  
chargé de la Défense Nationale

SOUS-DIRECTION DES BUREAUX  
DU CABINET

BUREAU DES DÉCORATIONS

Loi du 4 février 1953 (J. O. du 5 février 1953)

N° d'inscription

6 8 2 3 7

**CROIX  
DU COMBATTANT VOLONTAIRE**

1939-1945

Par décision n° ..... 3.0.0.7 ..... en date du ..... 11 ..... juin ..... 1970 .....

Le droit au port de la Croix du Combattant Volontaire a été reconnu à

Monsieur ..... M.E.V.E.L ..... Jean, Louis, Marie .....

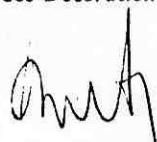
né le 5 mai 1917 à BRIEC (Finistère) .....

À Paris, le ..... 11 ..... juin ..... 1970 .....

**POUR AMPLIATION**

L'Administrateur civil hors classe BERT  
Chef du Bureau des Décorations

Le Ministre d'État  
chargé de la Défense Nationale  
Signé : DEBRÉ.



GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION MILITAIRE

—  
ÉTAT-MAJOR  
—

# CITATION

A l'ORDRE de la DIVISION n° 86.

Le Général de Division ALLARD, Commandant la XI<sup>e</sup> Région Militaire,  
cite à l'Ordre de la DIVISION  
le M E V E L Jean Louis Mie

MOTIF DE LA CITATION :

Résistant de première heure. A organisé comme chef de compagnie, nombreux sabotages contre la machine de guerre allemande. A participé à l'attaque de la prison de St-Charles. Pendant les combats pour la Libération du Finistère, a mené sa compagnie avec beaucoup de cran. A fait preuve de sang-froid lors de l'attaque du Brieux, où il a sauvé la vie de 4 personnes et tué 4 Allemands.

CETTE CITATION COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE GUERRE AVEC  
ETOILE D'ARGENT

A RENNES, le 8 AOUT 1945

Le Général Cdt la XI<sup>e</sup> Région,

*J. Allard*

F.I. FINISTERE.

AT - MAJOR.

P R O M O T I O N  
è:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

En exécution des instructions du Gouvernement Français  
d'Alger, et en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés  
par son délégué militaire, je nomme :

MEVEL Jean

au grade de...L.I.E.U.T.E.N.A.N.T....., à titre temporaire,  
à compter du 1er Mars 1944.

Le Lieutenant-Colonel BERTHAUD.  
Chef Départemental des F.F.I.,





MPHIMKRIE Miltiarie Simon 4293

**Note. —** Ce brevet n'est valable que pour le temps de présence sous les conditions spéciales inscrites au verso, ce brevet n'est pas valable pour la conduite exclusive des véhicules de l'armée ou de la marine.

1. Voitures affectées à des transports en commun;

2. Véhicules pesant en charge plus de 3.000 kg. { a. Camions;  
3. a. Caterpillar; b. Tracteurs agricoles; c. tracteurs à deux roues.

II pourra être tenue à tout instant par l'autorité militaire.

Après la libération du territoire, et sur la demande de ce dernier, l'autorité militaire adresse au Préfet du département de sa résidence, il pourra être convaincu qu'un permis de conduire les véhicules de même catégorie délivrera une permission d'utiliser les voies publiques.

Le brevet militaire sera obtenu après la conduite des voitures affectées à la délivrance de ce permis.

Les brevets militaires servent d'attestations par corps d'application des extensions de validité.

Les dernières régulations au sujet des véhicules de l'armée ou de la marine, nom, prénom et numéro matricule du brevet, la date de délivrance, les grâces, etc., sont inscrites sur un document qui sera remis au brevet.



**AMICALE DES FRANCS-TIREURS ET PARTISANS  
DE LA RÉGION DE QUIMPER N° 11**

**Carte de Membre Actif**

M Mérél Jean

Adresse 10 cité la Rue

Le Trésorier,

*Hélène*

ANNÉE 1945



**Mentions spéciales d'extension de validité**

Valables pour la conduite des véhicules à traction hydraulique jusqu'à 3000 Kg.  
N° 211 Le 16 mai 1945.  
Le Président de la Commission d'examen,  
*[Signature]*

Valables pour la conduite des véhicules à deux roues.  
N° 34 Le 16 mai 1945.  
Le Président de la Commission d'examen,  
*[Signature]*

Valables pour la conduite des véhicules à deux roues.  
N° 1 Le (1) President de la Commission d'examen,  
*[Signature]*

Valables pour la conduite des ..... le ..... 19 .....  
N° Le (1) President de la Commission d'examen,  
*[Signature]*

Valables pour la conduite des ..... le ..... 19 .....  
N° Le (1) President de la Commission d'examen,  
*[Signature]*

Valables pour la conduite des ..... le ..... 19 .....  
N° Le (1) President de la Commission d'examen,  
*[Signature]*

(1) Grade et Nom.